RW/931/2020/3350/2291/402

Lot 402

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 35 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements). Bois mesurés au compas. Cubage via hauteur recoupe et défilement. L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'Ips typographus L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares. L'accès aux enceintes concernées est interdit aux exploitants forestiers le jour avant toutes actions de chasse collectives programmées.

Nombre d'arbres total	434	--
Volume grumes	360,344	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	360,344	m³
Cube moyen	830	dm³
Circonférence moyenne	94,217	cm
Surface de coupe	8,167	ha
Contact	SCIUS Vincent, 0479/86.42.80	--
Triage	Triage De Dochamps	--
Propriétaire	Manhay Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	Deseu l'Fa des Cloches - cpe 5	--
Vente	Vente de Manhay Mercredi 21 octobre 2020 à 14:00 Salle de la brasserie du parc Chlorophylle à Dochamps (Rue des Chasseurs Ardennais ,60)	--
TVA	Aucun taux fourni	--
Certification PEFC	Oui	--

	Epicéa Cloisonnement Normal Normal		**Epicéa** Amélioration Normal Normal		**Epicéa** Sanitaire Scolyté Sec Rx Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m^3)	Nbre	Vol.(m^3)	Nbre	Vol.(m^3)
35	-		1		-	
				0,062		
45	-		3		-	
55	1		7		-	
		0,216		1,884		
65	3		30		1	
		0,933		9,330		0,311
75	9		54		2	
85	27		49		4	
		21,087		55,332		3,266
95	39		50		2	
105	30		28		-	
115	36		12		-	
		106,029		83,440		1,546
125	13		7		-	
135	17		1		-	
145	4		1		-	
		55,971		13,550		
155	2		-		-	
175	1		-		-	
		7,387				
Total grumes	**182**	**191,623**	**243**	**163,598**	**9**	**5,123**
Houppiers/Taillis	-		-		-	